

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS - SIMPAR -

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

Suite à la réunion de son l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 avril 2006, la Société Immobilière et de Participations - SIMPAR - publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I – LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, du rapport du Commissaire aux comptes et les explications complémentaires fournies, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 Décembre 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial établi par le Commissaire aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion au 31 Décembre 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve la répartition des bénéfices ci-après :

- Bénéfice de l'exercice		1.708.927,507 D
- Résultats reportés		1.661.892,525 D
	Total à répartir	3.370.820,032 D
- Dividende statutaire 6 % de 3.000.000 D		180.000,000 D
	1er reliquat	3.190.820,032 D
- Réinvestissements exonérés		360.000,000 D
- Réserves extraordinaires		500.000,000 D
	2ème reliquat	2.330.820,032 D
- Fonds social		50.000,000 D
	3ème reliquat	2.280.820,032 D
- Résultats reportés 2005		1.710.820,032 D
	4ème reliquat	570.000,000 D
- Dividende complémentaire 19 %		570.000,000 D
		0

Les dividendes et superdividendes de l'exercice 2005 sont ainsi fixés à 1,250 Dinar par action de nominal 5 Dinars.

Ce montant sera mis en paiement à partir du 15 juin 2006 auprès des intermédiaires en Bourse concernés pour les Actionnaires déposants et aux caisses de la Société pour les autres.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter au compte "Réserves Extraordinaires", les réinvestissements exonérés devenus disponibles au 31 Décembre 2005, pour un montant de 164.995 Dinars.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

Conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la nomination à partir du 9 Décembre 2005 de Monsieur Mohamed JEBALI au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Mohamed Ali GANZOUI et ce pour le reste de son mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

Conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts, le mandat d'Administrateur de la BNA, la SOGEST, la CTAMA, la Société ESSOUKNA et de Monsieur Abdeljelil BAHRI sont arrivés à échéance.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'Administrateur de la BNA, la SOGEST, la CTAMA, la Société ESSOUKNA et de Monsieur Abdeljelil BAHRI pour une nouvelle période de trois ans. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer au titre de l'exercice 2005 l'enveloppe des jetons de présence allouée aux Administrateurs à 40.000 Dinars.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION :

Conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts, le mandat de Monsieur Ahmed MANSOUR, commissaire aux comptes est arrivée à échéance.

En application des dispositions de l'article indiqué ci-dessus, l'Assemblée Générale Ordinaire décide : La nomination de Monsieur Raouf MENJOUR en tant que commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2006, 2007 et 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION :

Conformément aux dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes relatifs aux comptes consolidés du Groupe SIMPAR approuve ces comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DIXIEME RESOLUTION :

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, tel que modifié par l'article 7 de la loi 99-92 du 17 Août 1999, l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une année l'autorisation de rachat par la SIMPAR d'une partie des actions constituant son capital social en vue de réguler leurs cours sur le marché.

Elle délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer le prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

ONZIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés représentant légal de la société pour faire dépôt ou publication que besoin.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

II- LE BILAN APRES AFFECTATION COMPTABLE

BILAN DEFINITIF EXERCICE 2005 APRES AFFECTATION DU RESULTAT

ACTIFS	MONTANTS	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	MONTANTS
ACTIFS NON COURANTS		CAPITAUX PROPRES	
Actifs immobilisés		-Capital social	3 000 000,000
-Immobilisations incorporelles	5 200,510	-Réserves	6 600 750,977
-Ammortissements	-2 375,803	-Autres capitaux propres	4 794 985,000
	2 824,707	-Résultats reportés	1 710 820,032
		TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	16 106 556,009
-Immobilisations corporelles	2 589 701,628		
-Ammortissements	-696 411,348		
	1 893 290,280	PASSIFS	
		Passifs non courants	
-Titres de participations	8 935 247,724	-Emprunts	7 557 434,770
-Provisions	-1 286 794,013	-Provisions	301 506,804
	7 648 453,711	Total des passifs non courants	7 858 941,574
-Autres immobilisations financières	100 425,000		
Total des actifs immobilisés	9 644 993,698	Passifs courants	
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	9 644 993,698	-Fournisseurs et comptes rattachés	2 210 366,377
		-Autres passifs courants	14 887 675,717
ACTIFS COURANTS		-Concours bancaires et autres	224 795,555
-Stocks	25 170 148,875	Total des passifs courants	17 322 837,649
-Clients et comptes rattachés	2 765 863,425		
-Autres actifs courants	2 286 155,352	TOTAL DES PASSIFS	25 181 779,223
-Placements et autres actifs financiers	775 012,776		
-Liquidités et équivalents de liquidités	646 161,106		
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	31 643 341,534		
		TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	41 288 335,232
TOTAL DES ACTIFS	41 288 335,232		

III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT 2005

(En Dinars)

CAPITAUX PROPRES	MONTANTS	
	AVANT AFFECTATION DU RESULTAT	APRES AFFECTATION DU RESULTAT
Capital social	3 000 000,000	3 000 000,000
Réserve légale	300 000,000	300 000,000
Réserves extraordinaires	5 528 339,000	6 028 339,000
Réserves pour fonds social	237 523,425	287 523,425
Avoirs des actionnaires	-15 111,448	-15 111,448
Prime d'émission	3 000 000,000	3 000 000,000
Réserves pour réinvestissements exonérés	1 434 985,000	1 794 985,000
Résultats reportés	1 661 892,525	1 710 820,032
Résultat net de l'exercice	1 708 927,507	
TOTAUX	16 856 556,009	16 106 556,009